

HAUTE Vienne

LIMOGES



Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement graphique

Inéd :	Date :	Observations / Modifications :	Dess :	VOIT
1		Déclaration de Projet Important Mise en Compatibilité du PLU n°2	YMA	

Echelle : 1/5000	Ce Plan est la Propriété du Groupe DEJANTE Infra. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.
------------------	--

Légende

Zonage

- 1 AU
- 2 AU
- A
- N
- NL
- NL9
- UA 1
- UA 2
- UA 3
- UA r
- UB 1
- UB 2
- UD
- UE 1
- UE 2
- UE 2t
- UE 3
- UE 4
- UE 5
- UG
- Nt
- Nt

Prescription surfacique

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Patrimoine architectural
- Espace vert d'intérêt paysager
- Jardins ouvriers
- Point de vue

Prescription linéaire

- Chemin piéton
- Haies, alignement d'arbres
- Marge de recul imposée pour les constructions d'habitation
- Marge de recul imposée pour les constructions autres qu'habitation
- Linéaire artisanal et commercial

Linéaire toutes activités

Piste cyclable

Prescription ponctuelle

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Information ponctuelle

- Exploitation agricole